

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



SLAEP  
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

Délibération DCS 2024/07

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 18 juin 2024**

Date de convocation : **07 juin 2024**  
Heure de début de séance : **18h09**  
Secrétaire de séance : **Mme BOITEL Valérie**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Martial Roquencourt\* ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Jean-Michel Dely ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle\* ; Jean-Pierre Destombes ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré ; Xavier Balzot ; Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Julien Descornes ; Marceau Morel ; Yves Veil ; Raymond Nieto ; Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Hervé Etevez ; Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédérick Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Jean-Louis Gradel ; Céline Duberseuil ; Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Christophe Dumont  
(\*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** d'Olivier Tincourt à Jean-Marie Carré, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

**OBJET : Décision modificative N°1-2024**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 détaillée applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable de plus de 10 000 habitants,

**Vu** la délibération n° 2023-23 du 06/12/2023 par laquelle le Comité Syndical a procédé à l'Affectation provisoire du Résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2023,

**Vu** la délibération n° 2023-24 du 06/12/2023 par laquelle le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2024,

**Vu** la délibération n° 2024-04 du 16/04/2024 approuvant les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2023,

**Vu** la délibération n° 2024-05 du 16/04/2024 par laquelle le Comité Syndical a adopté le Budget Supplémentaire 2024,

**Considérant** l'ensemble des reports des recettes et dépenses de fonctionnement,

**Le Président propose** d'adopter la Décision Modificative n°01-2024 pour régulariser les comptes suivants dans la section Investissement-dépenses :

Désignation	Dimi. sur crédits ouverts	Aug. sur crédits ouverts
Chap 20 – 2051 – Concession & droits assimilés		27 000.00€
Chap 21 – 2183 – Matériel de bureau		3 000.00€
Chap 23 – 2315 – Installations, matériel et outillage techniques (travaux en cours)	30 000.00€	
<b>TOTAL</b>	<b>30 000.00€</b>	<b>30 000.00€</b>

**Le Comité Syndical,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- 1°) **d'adopter** la décision modificative n°01-2024 du budget 2024
- 2°) **d'autoriser** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>50</b>
<b>Présents :</b>	<b>48</b>	<b>Pour :</b>	<b>50</b>
<b>Absents :</b>	<b>36</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>02</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 19/06/2024 et transmission par voie dématérialisée le 19/06/2024. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication